

**Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du
LUNDI 9 JANVIER 2017**

L’an deux mil DIX-SEPT, le LUNDI NEUF JANVIER, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Nombre de membres présents : 11

Date de convocation : le 3 janvier 2017

Étaient présents : Jean-Jacques GARDRAT, Serge RENAULT, Sophie BOULAY, Gérard PLATON, Sandra FRAIN, Christophe CAJAT, Christine CHARREAU, Jean-Noël THIBAUT, Joël HALLAY, Claudine LENOIR et Bruno VUITTENEZ.

Absentes excusées : Mireille BONNET et Agnès SURGENT

Absent : /

Pouvoirs : Mireille BONNET à Christine CHARREAU-Agnès SURGENT à Serge RENAULT

Madame Sandra FRAIN a été nommée secrétaire de séance.

1 – Décision Modificative budgétaire n° 3/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’adopter à l’unanimité, la décision modificative budgétaire n° 3 concernant le Budget Principal 2016 comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES
023(OS)	Virement à la section d’investissement	11.992,42 €
TOTAL		11.992,42 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES
C/722(042)	Immobilisations corporelles : Travaux en régie	11.992,42 €
TOTAL		11.992,42 €

SECTION D’INVESTISSEMENT		DÉPENSES
21318(040)	Autres bâtts publics-Travaux en régie Sécurisation Ateliers Municipaux	8.077,69 €
2151(040)	Réseaux de voirie-Travaux en régie Création bordure trottoir La Pommeraye	3.914,73 €
TOTAL		11.992,42 €
SECTION D’INVESTISSEMENT		RECETTES
C/021(OS)	Virement de la section de fonctionnement	11.992,42 €
TOTAL		11.992,42 €

2 – Personnel Communal-Suppressions de postes

Compte tenu des départs en retraite de deux agents du Service Administratif, suivis d’une réorganisation de ce service, il convient de supprimer ces emplois.

En outre plusieurs agents ayant bénéficié d’un avancement de grade, leurs anciens emplois peuvent désormais être supprimés.

Vu les avis du Comité Technique Paritaires, sur proposition du Maire, à l’unanimité, le Conseil Municipal accepte la suppression des emplois suivants :

- 1 poste d’Attaché Territorial à temps complet et 1 poste d’Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe à temps complet (suite à départs en retraite des agents).

- 1 poste d’Adjoint d’Administratif de 1^{ère} classe à temps complet, 1 poste d’Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet, 4 postes d’Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet, suite à avancement de grade des agents au 1^{er} décembre 2016 et nomination sur un nouvel emploi.

Monsieur le Maire indique qu’un poste d’Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe reste vacant à ce jour suite à départ en retraite de l’agent. A ce jour, son remplacement n’est pas envisagé.

3 – Personnel communal-Participation employeur à la protection sociale des agents

Par délibération n° OCT 12.11 du 8 octobre 2012, le Conseil Municipal a décidé de participer, dans le cadre de la procédure dite « de Labellisation », à la couverture de la prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents de la Commune et de verser une participation mensuelle de 12,50 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie Maintien de Salaire labellisée.

Malgré les augmentations régulières des cotisations versées par les agents aucune revalorisation annuelle n'a été appliquée sur la participation employeur accordée par la Commune et à ce jour elle est toujours de 12,50 € par agent. Monsieur le Maire propose de l'augmenter et de porter son montant à 16 €. Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4 – Personnel communal – consultation assurance des risques statutaires du personnel communal-mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher

Considérant que le Centre de Gestion de Loir-et-Cher, a décidé par délibération du 16 juin 2016, de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des Collectivités et Etablissements publics du Département qui le mandateront un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Le Maire expose :

-L'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

-Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir et Cher peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir et Cher, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre Commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher pour négocier un contrat groupe pour l'assurance des risques statutaires du personnel, avec adhésion facultative au 1^{re} janvier 2018.

5 – Effacement de dettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'effacement d'une dette dans le cadre d'un dossier de surendettement au vu du jugement rendu par le Tribunal d'Instance de BLOIS en date du 4 novembre 2016 pour un montant de 44,76 €.

6 – Constitution de la Commission d'ouverture des plis pour les concessions de délégation de service public

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la constitution d'une Commission d'Ouverture des Plis en cas de concession de service public,

Considérant que s'agissant d'une Commune de moins de 3 500 habitants, la Commission d'Ouverture des Plis est composée du Maire ou de son représentant, Président de droit, et de trois membres du Conseil Municipal élus par le Conseil,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité, sont déclarés élus à la Commission d'Ouverture des Plis :

o En qualité de membres titulaires :	o En qualité de membres suppléants :
- Mme CHARREAU Christine	- Mme LENOIR Claudine
- M. RENAULT Serge	- M. HALLAY Joël
- M. THIBAUT Jean-Noël	- M. PLATON Gérard

7 – Comice Agricole 3 et 4 juin 2017 : organisation du stand de la Commune

A l'occasion du Comice Agricole des 3 et 4 juin, chaque Commune du secteur de Mondoubleau disposera d'un stand destiné à la présentation de la commune avec ses atouts, ses points forts...

Le Conseil Municipal a engagé une réflexion et émis des suggestions sur les thématiques et l'organisation du stand de la Commune (évocation des thèmes retenus pour la décoration des rues de la Commune, Mondoubleau au fil des saisons, présentation des artisans et commerçants de la Commune, mise en place de photos en grand format...).

Un point a été fait sur l'organisation générale du Comice (accueil du public et sécurité du site, avancement des décorations de rues.....)

8 – Compte rendu des décisions prises par le Maire

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2016/39		20 décembre 2016	Décision de refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : BARBIER Jacques et Colette Adresse du bien : 16 bis rue de la Tour MONDOUBLEAU
2016/40		20 décembre 2016	Décision de refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : LERICHE Jean et Jacqueline Adresse du bien : 14 bis rue de la Tour MONDOUBLEAU

QUESTIONS DIVERSES

M. THIBAUT : - demande s'il serait possible d'établir un bilan de mi-mandature. Monsieur le Maire fait savoir qu'il avait l'intention de dresser ce bilan et de le présenter lors de la cérémonie des vœux de la municipalité du 20 janvier prochain. Le Conseil Municipal engage alors une discussion sur les actions réalisées et non réalisées à ce jour, ainsi que les projets à engager ou à réaliser avant la fin du mandat.

- signale l'absence de permanence médicale sur la Commune entre Noël et le 1^{er} janvier.
- fait savoir qu'une réunion est prévue en vue de la dissolution de l'Association d'Union des Syndicats d'Initiative « Maison du Perche ». Les membres souhaitent savoir où se trouvent les documents et statuts de l'association. Monsieur le Maire indique que pour obtenir les statuts, il suffit d'en faire la demande auprès de la Préfecture. Pour les archives, les responsables de l'association peuvent s'adresser en Mairie qui est le siège de l'association. Concernant le matériel, un ordinateur et un photocopieur étaient mis à disposition de cette association.

Monsieur PLATON : - souhaite savoir quel type d'intervention à réaliser la Lyonnaise des Eaux rue du Champ de Foire. Il s'agissait en fait d'une inspection vidéo du réseau d'assainissement pour vérifier son état et localiser d'éventuels désordres .

Monsieur HALLAY : - souhaite connaître l'état d'avancement des travaux de construction du château d'eau. Concernant le château d'eau et sa cuve, les travaux sont achevés. Il reste désormais à terminer les travaux d'aménagement des abords (remise en état du terrain, clôtures..). La mise en service interviendra très prochainement.

- souhaite savoir quand sera mise en place la borne de recharge pour véhicule électrique du SIDELC. Monsieur RENAULT indique que cela est prévu pour courant 2017.

Dates à retenir :

- 6 février : Conseil Municipal
- 6 mars : Commission des Finances
- 5 mars : Repas des Anciens

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21 H 55.